



## Avis sur la stratégie régionale sur les Parcs Naturels Régionaux

### « la région aime ses parcs »

#### Rappel :

Les conseillers du CESER votent sur les textes du CESER et non pas sur les politiques régionales.

Considérant la non participation des membres CGT à la rédaction du document, **la Cgt n'a pas participé au vote**

#### Contexte

Le CESER est saisi sur le rapport du Conseil régional intitulé « Parcs Naturels Régionaux, la Région aime ses parcs » dans un délai très contraint, ne laissant que quelques jours pour rendre un avis construit et éclairé.

Si le CESER se réjouit d'être saisi, il aurait apprécié pouvoir l'être en amont de la définition de la stratégie et des orientations régionales de façon à pouvoir apporter le regard et l'expertise de la société civile organisée sur ce sujet structurant.

Le CESER fait les réflexions suivantes :

- A la première page du rapport, il est écrit que le rôle des PNR « est d'être le relai des politiques régionales ». Si la région peut envisager les PNR comme un relai de sa politique, il faut rappeler que ce n'est pas la finalité exclusive des PNR et qu'ils n'ont pas été créés pour cela.

- L'ambition affichée pour les PNR ne doit pas faire oublier les exigences pour les autres territoires

- Il convient également de rappeler que si les projets portés par les parcs dans leurs Chartes s'appuient sur les priorités régionales, ils vont aussi bien au-delà : cohésion sociale, faire-ensemble, cadre de vie...

Il réaffirme la nécessité de temps, de moyens humains, d'un consensus politique pour le développement conciliant économie et préservation.

Le Ceser soutient le principe de contrats de parcs pluriannuels et la mise en place d'appels à projets annuels à condition d'avoir des critères de sélection claire, des refus explicites, une lisibilité, des moyens pour les mettre en œuvre. Le Ceser insiste sur le respect des engagements financiers dans la durée.

Concernant la mise en visibilité des parcs, le Ceser émet des remarques :

- Ces moyens doivent rester efficaces mais sans détériorer les valeurs patrimoniales par un marquage trop présent.

- S'il est important que la Région exprime sa présence sur les territoires, il semble que la prépondérance doit rester au territoire local labellisé et à ses spécificités, en évitant une standardisation des marquages qui au contraire banaliserait l'appartenance à un

PNR.

Concernant les modifications des statuts et notamment de la place de la région dans les conseils syndicaux gestionnaires, le CESER estime qu'il est indispensable d'obtenir l'adhésion des communes pour faire vivre localement le programme des PNR. Ainsi, même symboliquement, le bloc communal doit pouvoir conserver (ou obtenir) une majorité des voix afin de garantir un certain équilibre et le portage politique des actions à l'échelle communale.

Le CESER souligne l'importance de conserver aux PNR leur rôle de territoires d'innovation et d'expérimentation. Cela implique d'accepter le droit à l'erreur et de mettre en place des dispositifs d'évaluation constructifs, favorisant l'amélioration continue et la diffusion des bonnes pratiques à d'autres territoires, qu'ils soient labellisés ou non. Le CESER estime que la Région qui « aime ses Parcs » doit pleinement les soutenir dans la durée, notamment en leur garantissant des moyens adaptés et une visibilité suffisante, tout en leur laissant l'espace nécessaire pour exprimer leur créativité et leurs initiatives. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre accompagnement stratégique et respect de l'autonomie locale, entre harmonisation et uniformisation

#### Intervention Cgt,

Nous sommes saisis par la région pour rendre un avis sur une politique structurante pour la région, ses territoires, ses habitants dans un délai incompatible avec un examen éclairé, contradictoire et approfondi.

Le Ceser a répondu présent, dans des conditions dégradées, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, avec un rapport d'une grande qualité.

La Cgt partage l'essentiel de ce document. Mais n'ayant pas eu le temps de consulter ses structures, ses organisations pour construire une réflexion collective sur le sujet, la Cgt ne participera pas au vote.

**Membres CGT de la commission** : Brigitte Barjon, Virginie Gensel, Eric Granata, Karine Guichard